

AFFICHÉ LE 17/10/23

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 056-215601071-20231016-DEL6_11_10_23-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
4 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
16 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme JEFFROY, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. JOLIVET à Mme JAFFRE, M. FLATRES à M. JOUANJEAN, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GUYADER à M. LORQUET, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

ETAIENT ABSENTS : Mme CELO, M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Les Procès-verbaux des séances du 9 et 28 juin 2023 sont approuvés à l'UNANIMITE.

N°2023 -06 – Adhésion au groupement de commande pour les marchés de fournitures de services de télécommunications :

Lot 2 : Téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, distribution d'appels, multidiffusions, SD WAN, collecte niveau 2

Lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM

Vu les articles L2113-6 et suivant du code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive de groupement pour les prestations de services de télécommunications, annexé,

Il est proposé à la ville de Larmor-Plage d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions du code de la commande publique et aux statuts de RESAH. La formation de ce groupement devrait permettre aux membres adhérents de bénéficier de prix avantageux.

La constitution de ce groupement de commande est formalisée par la signature d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement. Lorient Agglomération contractualisera les accords avec la centrale d'achat RESAH pour le compte des communes de l'agglomération adhérentes au groupement ; chaque membre du groupement sera libre de l'exécution de la convention au titre de ses propres besoins. La coordination du groupement sera assurée par Lorient Agglomération qui aura en charge d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de l'accord-cadre pour le compte des communes de l'agglomération adhérentes au groupement.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le

ID : 056-215601071-20231016-DEL6_11_10_23-DE

Les besoins de la commune sont identifiés sur 2 lots :

Lot 2 : Téléphonie fixe, service internet numéros sva, vpn, webconférence, distribution d'appels, multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2

Lot 3 : Téléphonie mobile, M2M, MDM

Vu l'avis du bureau municipal en date du 18 septembre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ADHERER au groupement de commande pour la conclusion des marchés de prestations de services de télécommunications et prestations associés
- D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 12 Octobre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

